

Intervention Assises de l'AFIGESE – Septembre 2017 – Biarritz

La critérisation de l'attribution des subventions : une ambition politique, une démarche concertée, un enjeu financier.

La ville de Bayonne finance chaque année l'action associative à hauteur de 4,5 M€. Ce soutien financier est complété par des aides supplétives et par une offre de services. Parallèlement, élus et direction générale ont initié une démarche de développement du contrôle externe pour maîtriser les risques financiers et juridique et favoriser la rationalisation des financements attribués.

Pour assurer davantage d'équité et plus de transparence, l'équipe municipale élue en 2014 s'est engagée à mettre en place des critères de calcul et d'attribution des aides aux associations. Comment répondre, pour l'ensemble du tissu associatif et dans le cadre d'une démarche concertée, aux exigences de cet engagement sans s'enfermer dans un dispositif trop complexe et en respectant le cadre financier de la collectivité ?

1. L'Engagement politique

- 1.1. La volonté de faire évoluer les relations avec le tissu associatif. Une démarche historique de collaboration avec les associations pour le dynamisme, l'animation et lien social.
 - Des outils structurants : maison des associations, salle Albizia.
 - Accompagnement au bon fonctionnement et la gestion (Centre de ressources et d'appui à la vie associative). Collaboration avec CG64, DDCS64, Asso Sport Pyrénées Emploi
 - Impulsion de l'Élu en charge de la vie associative
- 1.2. Demande récurrente des conseillers d'opposition et des associations pour une transparence accrue (engagement de campagne, projet citoyen)
- 1.3. Affirmation des stratégies et des politiques culturelles, sportives...

2. La démarche

- 2.1. Objectifs et enjeux
 - Transparence, Équité, Lisibilité
 - Adéquation, complémentarité et cohérence entre des actions portées par les associations et les priorités de l'action municipale
 - Maîtrise et contrôle des financements
- 2.2. Gouvernance
 - Comité de pilotage et désignation des élus référents
 - Concertation avec les élus, les associations
 - Désignation d'une Commission ad-hoc
- 2.3. Méthodologie
 - Éligibilité : quelles conditions remplir ? Détermination de critères communs.
 - Domaines d'interventions : cartographie des financements
 - Critères spécifiques pour la détermination du montant attribué
 - Les subventions de faible montant : la subvention « forfaitisée »
 - Les exclusions...

- 2.4. Intégrer les aides supplétives
 - Périmètre
 - Valorisation
 - imputation
- 2.5. Calendrier de mise en œuvre
- 2.6. Etablir un règlement adopté en conseil municipal
 - Dispositions générales et thématiques
 - Impact sur les conventions de financement
 - Les risques

3. Enjeux financiers

- 3.1. Budget sous contrainte ou Contrainte du budget ?
- 3.2. L'objectivation du financement permet d'expliquer le montant attribué et contribue à l'acceptation des baisses.
- 3.3. L'impact du morcellement, les limites du saupoudrage
- 3.4. Gérer l'héritage et les arbitrages
- 3.5. Veiller à la pérennité et la stabilité de la vie associative

Les travaux ont permis de faire évoluer les financements, de garantir une meilleure adéquation avec les objectifs de la municipalité et d'accompagner la maîtrise des aides financières dans un contexte d'efforts budgétaires qui s'impose à tous. La critérisation doit désormais être transcrite et formalisée, au travers d'un règlement qui devra recenser les dispositions communes et spécifiques du dispositif, et prévoir le traitement des dispositions exceptionnelles.